

Le quorum étant atteint, le directeur ouvre la séance à 9h00.

12 points sont à l'ordre du jour de ce CHS.

En premier lieu, le président questionne l'assemblée sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin dernier.

FO demande à savoir si les textes concernant l'attribution de congés spéciaux aux agents a bien été remis comme cela est mentionné dans le PV.

Le service Ressources Humaines répond par la négative. Il est quand même curieux que le représentant de l'OS qui a proposé de fournir ces textes ne l'ait toujours pas fait, c'est à croire qu'il n'en existe pas.

Finalement, le procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité.

Mickaël ROBERT, nouvel assistant de prévention, est ensuite présenté officiellement aux membres du CHS-CT, étant nouvellement nommé à ce poste depuis le 1^{er} septembre dernier. Le président décide alors de bouleverser l'ordre du jour, en ouvrant les débats sur le point suivant:

DIRCOFI- Est: Pour se faire, le syndicat SOLIDAIRES avait demandé à deux experts Madame GAGNEUR et Monsieur TESSIER d'être présents pour exposer leurs doléances.... Et le moins que l'on puisse dire, c'est que pendant plus d'une heure, l'assemblée a été auditeurs des élucubrations de ces derniers.....

Nous vous passons les détails car, concernant l'exposition aux risques routiers, il nous semble qu'il n'y ait pas que les membres de la DIRCOFI qui soient concernés.

Pour clore le sujet, une demande d'expertise sur les risques psychosociaux a été approuvée par l'ensemble des organisations syndicales. Cette démarche va être appliquée à tous les CHS-CT du ressort géographique de la DIRCOFI Est afin de sensibiliser le Secrétariat Général sur l'importance de la création d'un CHS-CT spécifique aux services DIRCOFI comme cela existe pour toutes les directions spécialisées.

Ensuite ont été évoquées les fiches de signalement et des accidents de travail depuis la dernière séance.

Les organisations syndicales sont revenues sur la transmission de ces fiches par la direction. Le président en prend bonne note. 3 cas sont à recenser.

1 agent a été insulté et menacé, ce qui a entraîné un dépôt de plainte et l'article 40. Il est à noter que deux agents ont été entendus en tant que témoins et qu'il y a eu entrevue avec le médecin de prévention.

Dans une deuxième affaire, il s'agit de deux agents qui ont été menacés. Il y a eu dépôt de plainte et ouverture d'une fiche de signalement. Le médecin de prévention n'a pas été (encore) sollicité pour ce cas.

Enfin, en troisième lieu, un agent a été menacé de mort, il n'a pas souhaité déposer plainte, mais l'article 40 a été utilisé. Le médecin de prévention a été prévenu, mais n'a pas (encore) rencontré l'agent.

L'année prochaine, l'utilisation de l'article 40 va entraîner deux convocations au tribunal en février et mars 2017. Les agents concernés ne souhaitent ni se constituer partie civile ni participer aux audiences.

Enfin deux accidents de travail ont eu lieu. L'un sur le lieu de travail entraînant un arrêt de 8 jours, l'autre en déplacement. Dans les deux cas, les agents souffrent d'une entorse.

Il n'y a rien à signaler concernant les suivis des rapports de visites des acteurs de prévention. Concernant les conséquences de restructurations 2017, il n'y a pas d'information sur l'impact immobilier de ces opérations. Le directeur s'engage à fournir à l'avenir les éventuels

documents ou informations et rappelle qu'un dialogue a été mis en place par les agents concernés.

Au sujet des travaux et projets immobiliers, concernant Saint Dié Gestion Hospitalière, la fin des travaux est toujours prévue pour fin novembre.

Pour le bâtiment Hurault deuxième et troisième étage, tout est ciblé sur 2019.

Le point suivant concernait les conséquences de la fermeture du restaurant administratif de Remiremont.

Il s'agit d'un sujet ministériel. La direction n'a pas été consultée. Il n'y aura plus de recrutement BERKANI.

Il reste la problématique des personnes qui mangent dans des conditions non autorisées.

La déléguée à l'action sociale a été chargée par l'administration de se rapprocher de l'hôpital de Remiremont afin de pouvoir établir une convention.

Les organisations syndicales ont voté le maintien du restaurant administratif en attendant qu'une autre solution soit arrêtée.

La mise en place du registre « hygiène et sécurité » revient en charge à l'assistant de prévention qui mentionne dans un premier temps que le serveur externe au département n'est pas réglementaire. Sinon, il n'y a pas eu d'avancement sur ce dossier.

Une grosse discussion sur l'utilisation de Mozilla pose problème et entraînera le retour au cahier papier s'il n'y a pas de nouvelles lors du prochain CHS-CT

Une visite est dorénavant déjà prévue par une délégation du CHS-CT à Trésorerie du Thillot, reste à en définir la date.

En dernier point a été évoqué le budget 2016, tableau à consulter dans le détail.

Aucune question diverse n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par le directeur à 12h45.

Les représentants CHS-CT FO88